



**Matériaux de construction
minéraux recyclés**
**Recommandations d'utilisation pour
les cantons de Berne et de Soleure**

Direction des travaux publics, des transports
et de l'énergie du canton de Berne (TTE)

Département de la construction
et de la justice du canton de Soleure (DCJ)

kse  **bern**
Der Kantonale
Kies- und Betonverband

S K S
SOLOTHURNISCHER VERBAND
KIES | STEINE | ERDEN

2^{ème} édition, novembre 2017

But de la présente brochure

Les matériaux de construction minéraux recyclés sont de bons matériaux de construction. Par la présente brochure, la TTE, DBJ, KSE Berne et le SKS contribuent à leur promotion et à leur utilisation correcte, l'objectif étant d'atteindre un taux de recyclage élevé sur le long terme.

Le bouclage des cycles de matériaux permet de ménager les ressources naturelles, les volumes des décharges et le paysage. La haute qualité des matériaux recyclés est une exigence fondamentale à de nombreux cycles de réutilisation.

Les recommandations sont basées sur l'état actuel de la technique et seront adaptées aux développements futurs.

Utiliser à bon escient les matériaux de construction minéraux recyclés

Le taux de recyclage des matériaux minéraux de déconstruction s'élève, dans les deux cantons, à plus de 80%. La part de matériaux de construction recyclés dans le besoin total en granulats est actuellement d'environ 20%. L'augmentation de cette quantité relativement faible exige une recommandation d'utilisation différenciée qui tient compte des facteurs écologiques, économiques et propres à la technique de construction.

La disponibilité locale des matériaux avec de courtes distances de transport est un critère important. Par ailleurs, moins les bétons recyclés contiennent de ciment et plus ils sont écologiques. Quant à la technique de construction, l'accent est mis sur des propriétés bénéfiques et sur la réduction des risques.

Bases essentielles

Les recommandations d'utilisation se basent sur les documents suivants:

- Office fédéral de l'environnement (éd.), 2006: Directive pour la valorisation des déchets de chantier minéraux. L'environnement pratique n° 0631.
- Normes VSS:
 - SN 670 102 Granulats pour béton
 - SN 670 119 Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités
- Normes SIA:
 - SN EN 206 Béton
- Cahier technique SIA 2030: Béton de recyclage
- Brochure des cantons SO, LU, BE; Utilisation sûre du laitier de four à arc d'aciérie
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

Editeur / Contact

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne (TTE)
Reiterstrasse 11, 3011 Berne
Tél. 031 633 31 11
info.bve@bve.be.ch, www.bve.be.ch

Département de la construction
et de la justice du canton de Soleure (DCJ)
Werkhofstrasse 65, 4509 Soleure
Tél. 032 627 25 43
kanzlei@bd.so.ch, www.bjd.so.ch

KSE Berne – Association cantonale des graviers et du béton
Schulhausgasse 22, 3113 Rubigen
Tél. 033 345 88 20
info@ksebern.ch, www.ksebern.ch

SKS – Association soleuroise
GRAVIERS | PIERRES | SOLS
Roggenfeldstrasse 15, 4623 Neuendorf
info@skso.ch, www.skso.ch

Adresses de commande gratuite

TTE: info.awa@bve.be.ch
DCJ: afu@bd.so.ch
KSE Berne: info@ksebern.ch
SKS: info@skso.ch

Téléchargement

TTE: www.bve.be.ch/awa > formulaires/notices
DCJ: www.so.ch/online-schalter/downloadcenter
KSE: www.ksebern.ch > Medien > Publikationen
SKS: www.skso.ch

